


Bureau international du Travail



**RÉUNION SPÉCIALE
DE HAUT NIVEAU
SUR LE VIH/SIDA
ET LE MONDE DU TRAVAIL**



Résumé des débats
de groupe de discussion
technique tripartite

Genève, 8 juin 2000

Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/SIDA et le monde du travail

Groupe de discussion technique tripartite¹

Jeudi 8 juin 2000

Résumé des débats

Président: S.E. M. Ove Hygum, Ministre du Travail, Danemark

Ouverture des travaux

Introduction

LE PRESIDENT – L'objet de la présente réunion est de discuter des effets d'une maladie qui, en quelques années, a atteint des proportions gigantesques. J'aimerais que les pays membres de l'OIT le plus durement touchés, en particulier ceux de la région subsaharienne du continent africain, soient au cœur de notre débat d'aujourd'hui et que leur appel à l'aide soit entendu. La menace que représente le VIH/SIDA pour le monde du travail a été l'un des principaux thèmes de discussion de la neuvième Réunion régionale africaine qui s'est tenue en Abidjan en décembre 1999. A cette occasion, les pays membres de la région Afrique de l'OIT ont entériné la plate-forme d'action sur le VIH/SIDA dans le contexte du monde du travail en Afrique. Le préambule est un véritable cri du cœur «Aujourd'hui en Afrique, la menace du VIH/SIDA pèse sur chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ce continent. Pour le monde du travail aussi, la pandémie est le

¹ Les exposés-cadre sont rapportés in extenso dans le *Compte rendu provisoire* n° 13 de la Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/SIDA et le monde du travail, dixième séance (spéciale), Conférence internationale du Travail, 82^e session, Genève 2000

plus grand enjeu social et humanitaire de notre temps». Il y est reconnu que «une attitude faite à la fois de silence, de crainte et de refus de la réalité continue à prévaloir et interdit toute action efficace. L’opprobre et la peur engendrées par le VIH/SIDA alimentent la discrimination, la persécution et l’ignorance». Dans son dispositif, la plate-forme propose aussi un texte courageux et positif permettant d’aller de l’avant. Le lien étroit entre la menace du VIH/SIDA et le monde du travail y est établi et les premières mesures que peuvent prendre les organisations d’employeurs et de travailleurs, les ministères du Travail et l’OIT pour aider ceux qui vivent avec le VIH/SIDA et protéger ceux qui sont exposés au risque d’infection y sont esquissées.

La plate-forme invite à une action de caractère multidimensionnel. En l’absence d’un traitement médical curatif, il est recommandé d’appliquer un «vaccin social» prenant en compte l’insertion sociale, la sécurité du revenu et de l’emploi, la sécurité sociale et la solidarité. L’adoption d’une série de valeurs communes y est aussi prônée: tripartisme et alliances avec la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres parties prenantes; justice sociale et compassion pour les personnes vivant avec le VIH et le SIDA; sentiment d’une responsabilité partagée; bonne direction, transparence et rapports rendant compte des résultats; partenariats entre organisations internationales et institutions nationales. Parmi les objectifs spécifiques figurent le combat contre la «culture du refus», la sensibilisation à l’impact de la maladie par le biais de campagnes d’information, d’éducation et de communication et le renforcement des capacités des partenaires sociaux dans le combat mené contre la pandémie. Les stratégies de prévention du VIH et du SIDA doivent impérativement prendre en compte l’égalité entre les sexes et combattre la progression alarmante du nombre d’orphelins du SIDA qui peuvent ensuite grossir les rangs des enfants forcés de travailler (travail des enfants). Il est absolument vital de forger des partenariats. Je me félicite de la signature de l’accord-cadre de coopération entre l’OIT et l’ONUSIDA et invite instamment le BIT à mettre en place des stratégies visant à atténuer les effets du VIH/SIDA sur les travailleurs et dans le monde du travail. Je

demande aussi à tous les membres de l'OIT d'œuvrer de concert, la volonté politique et les ressources financières étant, comme toujours, indispensables à l'action. Que chacun d'entre vous, enfin, s'interroge et réfléchisse aux terrifiantes conséquences qu'entraînerait l'éclatement d'un continent tout entier sombrant dans des difficultés politiques et économiques mais avant tout dans un désastre humanitaire.

Présentations faites par les membres du groupe de discussion

M. DIOP (*Directeur exécutif, Secteur de la protection sociale, BIT*) – La pandémie du VIH/SIDA constitue un immense défi pour le monde du travail et la société tout entière. Elle est une menace pour la croissance économique qui pourrait être ralentie de 25 pour cent dans les pays à fort taux de prévalence. La chute des effectifs pourrait représenter un cinquième de la population active et la composition de cette dernière pourrait être sensiblement modifiée. Le VIH/SIDA met aussi en péril le rendement des entreprises puisqu'il entraîne un accroissement des dépenses de santé et des coûts liés à l'absentéisme, aux frais de recrutement, de formation et de formation de reconversion. Les conséquences sont énormes pour les petites et moyennes entreprises et, en particulier, pour le secteur rural et le secteur non structuré, des branches d'activité comme les transports, le tourisme et l'extraction minière se révélant extrêmement vulnérables. Il faut impérativement combattre l'attitude consistant à refuser la réalité de la pandémie et réitérer avec force que prévenir le VIH/SIDA et soigner ceux qui en sont atteints n'est ni plus ni moins qu'un droit. Dans le monde du travail, il importe de combattre sans tarder le VIH/SIDA à l'échelle nationale comme au niveau des entreprises. Un engagement politique ferme et une approche multisectorielle élargie impliquant tous les partenaires sociaux sont des conditions préalables indispensables à la mise en place de ripostes rapides et de programmes susceptibles d'être immédiatement suivis d'effet grâce à tout un arsenal de mesures. Des partenariats doivent être constitués et consolidés à tous les échelons, que ce soit entre les pays ou à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale. Il faut aussi

renforcer de toute urgence les capacités de lutte contre le VIH et le SIDA sur les lieux de travail. L'OIT est prête à relever le défi dès à présent car sa structure tripartite et les compétences techniques et capacités institutionnelles dont elle dispose en font l'instrument idéal pour véhiculer les nécessaires activités de sensibilisation, de prévention, de protection et de soutien à tous les niveaux. La solidarité est la clé qui ouvre la voie à la réalisation de telles actions. Il est temps que tous les partenaires du monde du travail agissent ensemble pour faire refluer le véritable raz-de-marée qu'est devenue la catastrophe du VIH et du SIDA.

M. OWUOR (*Directeur exécutif, Fédération des employeurs du Kenya*) – Avec les deux tiers des personnes atteintes dans le monde dont 96 pour cent dans la tranche d'âge la plus productive des 15 à 49 ans, l'Afrique paie un lourd tribut à la pandémie qui dévaste l'économie de nombreux pays de ce continent. Les conséquences sur les entreprises incluent notamment des pertes en capital humain, en particulier dans les catégories professionnelles et chez les travailleurs qualifiés, et une diminution de la capacité de production en raison de forts taux d'absentéisme et de remplacement du personnel; s'y ajoutent des coûts élevés de formation et de recrutement de suppléants, une augmentation des dépenses de santé, la chute des effectifs et des rendements dans le secteur de l'agriculture. Dans le cadre de l'initiative du secteur privé sur le VIH/SIDA, un groupe de sociétés travaillant au Kenya œuvre de concert avec le Conseil national de lutte contre le SIDA et le bureau local de l'ONUSIDA pour mettre en place, à l'échelle nationale et dans les différents secteurs de l'économie, des stratégies associant les travailleurs, leurs familles et les communautés aux actions menées contre le fléau. Au nombre des activités engagées figurent la formulation de directives normatives pour les entreprises, la diffusion d'informations, l'incorporation de cours d'éducation sur le SIDA dans les programmes de formation, la conduite de campagnes de sensibilisation au SIDA et la distribution de préservatifs sur les lieux de travail. Dans le cas des travailleurs atteints par l'épidémie, les entreprises appliquent certains des critères énoncés dans la déclaration commune de l'OIT

et de l’OMS en 1988 sur la non-discrimination à l’égard des personnes infectées par le VIH et des sidéens.

L’efficacité de la lutte contre le SIDA passe nécessairement par l’affirmation d’une volonté politique comme l’ont fait le Président Moi du Kenya qui a qualifié le SIDA de catastrophe nationale en 1999 et le Président Museveni en Ouganda à la fin des années 1980. De nombreux facteurs diminuent aussi cette efficacité: ignorance des causes de la maladie, résistance marquée par les groupes religieux à l’égard des cours d’éducation sexuelle, manque de ressources financières empêchant l’accès à un traitement médical, faiblesse de l’engagement de certains employeurs qui jugent trop coûteux les programmes de prévention et, de la part des travailleurs, tendance à ne pas faire connaître leur statut sérologique.

L’OIT peut jouer un rôle important en aidant les organisations d’employeurs à sensibiliser leurs membres à la nécessité de mettre en place des programmes de prévention et d’éducation. Elle devrait créer une structure permanente qui élargerait à son budget ordinaire et élaborer une stratégie d’action à l’échelle mondiale. La situation désespérée des orphelins du SIDA doit être d’urgence prise en compte dans le cadre du programme de lutte contre le VIH et le SIDA en association avec l’IPEC. Les pays devraient s’associer en nombres croissants à l’initiative lancée par le Président des Etats-Unis d’Amérique pour apporter une aide aux pays africains le plus durement touchés. Il serait souhaitable de suivre à cet égard l’exemple des cinq sociétés pharmaceutiques multinationales qui ont diminué le prix de leurs médicaments antirétrovirus. La collaboration internationale doit aussi être renforcée d’urgence en vue de poursuivre la recherche d’un traitement curatif comme ce fut le cas pour d’autres pandémies dont la variole, par exemple.

D^r LYOMOKI (*Secrétaire général, Uganda Medical Workers’ Union*) – En convoquant cette réunion spéciale de haut niveau, l’OIT témoigne de son engagement dans

le combat livré contre le VIH/SIDA à l'échelle mondiale et de sa solidarité avec toutes les parties prenantes à cette action. Il serait souhaitable que rôles et priorités soient distribués et attribués à cette occasion. La pandémie devrait continuer à susciter d'énormes difficultés pendant de nombreuses années: en 1999, on a estimé à 5,6 millions le nombre de personnes nouvellement infectées. Bien que les taux aient commencé à baisser, les niveaux restent dangereusement élevés. Certaines professions sont plus exposées que d'autres pour des raisons tenant au type de travail effectué et aux relations sociales en découlant. La productivité des entreprises est en recul et les coûts de production sont en hausse en raison de taux d'absentéisme élevés et de l'augmentation des indemnités et remboursements dus aux employés au titre de prestations d'assurance maladie et autres. Les organisations de travailleurs sont confrontées à de nombreux problèmes liés au VIH et au SIDA: recrutement, transfert de postes et congédiement; caractère confidentiel des renseignements médicaux; protection des indemnités accordées aux travailleurs; comportements stigmatisant les travailleurs vivant avec le VIH et le SIDA; risque de blessures (avec saignement) sur les lieux de travail; sensibilisation et formulation de directives sur la prévention, l'éducation et la formation; absence de dispositions juridiques appropriées.

Les stratégies d'action s'articulent autour des trois thèmes suivants: diminuer le nombre de nouvelles infections par l'information et l'éducation; atténuer les effets du VIH/SIDA par la protection des droits de l'homme et le combat contre la discrimination; adapter et diversifier les moyens visant à arrêter la transmission du virus. Les organisations de travailleurs ont jusqu'ici été très largement exclues de ces actions pour des raisons tenant à la fois à l'insuffisance de leurs ressources et au fait que leur rôle n'a pas été reconnu à sa juste valeur. Toutefois, la Confédération internationale des syndicats libres de l'Organisation régionale africaine [CISL (Afrique)] a fait valoir que le lieu de travail, doté de structures déjà existantes et regroupant en grand nombre les personnes faisant partie des catégories d'âge les plus exposées, constitue un forum de discussion dont l'importance et l'efficacité pour aborder les questions liées au VIH/SIDA ne sauraient être niées. Au

nombre des actions qui pourraient être engagées par ces organisations figurent notamment celles qui visent à promouvoir, chez leurs membres, le respect d'un comportement fondé sur la non-discrimination à l'égard des travailleurs vivant avec le VIH et le SIDA ou encore, la formulation de programmes d'éducation et de prévention, le renforcement des mesures de sécurité et de santé au travail et l'attribution de congés de longue durée aux travailleurs atteints par l'épidémie. De telles actions ne sauraient réussir sans un changement des comportements. Un autre facteur essentiel est celui de la participation du secteur privé sans oublier les gouvernements qui doivent affirmer leur engagement à tous les niveaux.

D^r CARRASCO (*Secrétaire régional, Consejo Latinoamericano y del Caribe de ONGs con servicio en VIH/SIDA, LACCASO*) – Ce sont presque six millions de personnes qui ont été infectées par le VIH en 1999 dont 1,3 million en Amérique latine et 360 000 dans les Caraïbes, le taux d'incidence dans cette dernière région étant le plus important du monde après celui de l'Afrique. Les médicaments antirétrovirus ont fait du SIDA une maladie chronique, ce qui devrait modifier les critères retenus pour caractériser l'invalidité. Les politiques de discrimination et de ségrégation exercées à l'encontre des travailleurs sont le résultat d'une méconnaissance des modes de transmission et du manque d'information; s'y ajoute, en ce qui concerne les employeurs, la crainte d'avoir à supporter de lourdes charges au titre des dépenses médicales. Diffusées depuis 1986, les techniques de diagnostic sont utilisées de façon abusive à des fins discriminatoires: sélection et licenciement de travailleurs et violations répétées des droits de l'homme. Le test de dépistage du VIH fait partie des conditions préalables à l'emploi et il est souvent inclus dans les examens médicaux de routine; au Venezuela, ce test est souvent réalisé sans en informer le travailleur. Aucune distinction n'est établie entre séropositivité et SIDA avéré. Faire carrière dans les forces armées a été déclaré incompatible avec l'infection à VIH et le SIDA. Au vu de ce qui précède, des règlements spécifiques ont été formulés pour protéger les droits individuels. Le Brésil est plus en avance à cet égard mais les licenciements sont

encore nombreux dans bien des entreprises. Plusieurs pays d'Amérique latine ont une législation interdisant la discrimination mais les textes ne sont pas mis en vigueur. Les directives des sociétés multinationales sont rarement suivies dans les filiales ou les branches locales de ces entreprises. Le secret médical est souvent violé. Il en résulte un départ volontaire ou forcé des travailleurs qui quittent leur emploi après de multiples vexations et harcèlements de toutes sortes.

Les programmes de prévention sont rares sur les lieux de travail pour plusieurs raisons: le VIH/SIDA est supposé n'affecter que les groupes marginalisés ou des individus indésirables; la sexualité et les comportements sexuels ne sont pas discutés ouvertement; la perception du risque est diminuée par des facteurs socioculturels comme le «machismo»; la médiocrité des conditions de travail ne facilite pas non plus la réalisation des programmes. Qu'il s'agisse des employeurs ou des travailleurs, ces deux groupes n'accordent pas suffisamment d'attention aux pertes de productivité dues au VIH/SIDA. Les dispositions en matière de couverture sociale ne s'appliquent pas aux travailleurs migrants ou en déplacement qui sont atteints par la maladie. L'OIT devrait entamer des consultations en vue d'aboutir à l'adoption d'une Convention sur le VIH/SIDA et le lieu de travail pour combattre (et mettre fin à de tels comportements) le refus de reconnaître la réalité de l'existence de la pandémie et la discrimination s'exerçant à l'égard de ceux qui en sont atteints, promouvoir des mesures de prévention et d'assistance adéquates et s'attaquer au problème dans son ensemble en associant les travailleurs et leurs familles à la recherche des solutions.

Discussion générale

L'un des grands thèmes de discussion porte sur les voies et moyens permettant de mobiliser tous les membres de l'organisation tripartite. Plusieurs intervenants plaident en faveur de la constitution de partenariats entre organisations internationales, organisations

d'employeurs et de travailleurs, ONG et autres parties prenantes. La situation de crise suscitée par le VIH/SIDA ne saurait être traitée que par l'adoption d'une démarche multisectorielle. D'aucuns évoquent le concept du «vaccin social» qui serait fabriqué avec la participation de tous les partenaires sociaux et d'autres, la formulation de stratégies qui seraient appliquées à tous les niveaux pour modifier les comportements à l'égard du VIH et du SIDA. Le Ministre du Travail du Kenya réitère sa position visant à encourager les organisations d'employeurs et de travailleurs à jouer un rôle plus dynamique dans toutes les questions relevant des grandes orientations stratégiques à imprimer en matière de lutte contre le VIH et le SIDA.

Les représentants de nombreux gouvernements africains de la région subsaharienne mentionnent le lancement d'initiatives telles qu'une législation interdisant le test de dépistage du VIH par les employeurs et toute discrimination fondée sur le VIH/SIDA, la mise en place de stratégies et de structures nationales de lutte contre le VIH/SIDA, la conduite de campagnes de sensibilisation et de programmes de prévention, l'élaboration de codes de conduite et de directives pour les organisations d'employeurs et de travailleurs et l'apport d'une assistance technique pour aider à formuler les grandes orientations et programmes éducatifs applicables sur les lieux de travail. Le ministre du Travail et de la Formation professionnelle du Malawi annonce que son gouvernement vient de lancer un plan national d'action contre le VIH et le SIDA. Il ajoute qu'il s'agit effectivement de prendre des mesures pour changer les comportements à l'égard de cette maladie. Le représentant du gouvernement du Nigéria fait savoir qu'un comité interministériel de lutte contre le VIH/SIDA a été créé dans son pays et qu'il est présidé par le Président du Nigéria en personne, et que 1 million de dollars US a été alloué aux programmes visant à combattre la pandémie. Certains gouvernements entreprennent des recherches pour appuyer des initiatives visant à atténuer les conséquences sur le plan de la santé et de l'économie et collectent aussi des données sur des groupes comme les petites entreprises et le secteur non structuré à forte incidence de VIH et de SIDA. Les participants

reconnaissent la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants et la nécessité de prendre des mesures de protection sociale spécifiques pour ces deux groupes de population. Un représentant de la Public Services International estime que l'une des stratégies de lutte le plus efficace en matière de VIH/SIDA est d'améliorer le statut économique et social des femmes. Il serait judicieux d'envisager de garder plus longtemps les anciens employés plus âgés sur leurs lieux de travail. Le représentant d'un gouvernement fait observer que son gouvernement organise des campagnes médiatiques pour sensibiliser spécifiquement le groupe des travailleurs migrants au VIH et au SIDA. Toutes ces actions sont en cours et ont atteint divers stades de réalisation.

Plusieurs intervenants font référence à la situation catastrophique de leur pays en matière de VIH/SIDA, aux problèmes socio-économiques y afférents et aux tensions psychologiques en découlant. Les services de santé sont souvent dépassés et le prix des médicaments est hors de portée des ressources nationales et des bourses des ménages. Le représentant du gouvernement de l'Inde demande qu'une dérogation aux obligations imposées en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (APICs) soit accordée pour permettre aux pays en développement de fabriquer leurs propres médicaments. Le représentant du gouvernement de Côte d'Ivoire précise que dans certains pays, aucune compensation n'est versée au titre du VIH/SIDA qui n'est pas considéré comme une maladie professionnelle même dans le cas des professions (agents de santé, par exemple) impliquant un risque d'infection. Le représentant du gouvernement français soulève la question de la sécurité dans le monde qui a été discutée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en janvier 2000. Il se réfère aussi à l'accord conclu entre cinq sociétés pharmaceutiques et des institutions multilatérales pour réduire sensiblement le coût des médicaments antirétrovirus et souligne qu'il est nécessaire de veiller à l'application des accords conclus avec les sociétés pharmaceutiques en matière de prix. Il invite l'OIT à réfléchir à la possibilité de faire partie des coparrains de l'ONUSIDA.

Les organisations d'employeurs sont nombreuses à prendre des mesures pour lutter contre la pandémie, notamment en élaborant des programmes de sensibilisation à l'intention des conducteurs de camions et d'engins dans le secteur des transports auxquels elles dispensent des informations et des cours pédagogiques, distribuent des préservatifs et offrent une aide clinique. Ces programmes comportent aussi invariablement un volet de soutien psychologique pour les personnes atteintes par le VIH/SIDA et leurs familles. De bons résultats ont été obtenus dans certains pays grâce à une politique d'ouverture et de transparence, avec l'aide de la communauté internationale et le soutien de toutes les parties prenantes dont l'engagement a été sans faille. Dans d'autres pays, ce sont les entreprises qui, pendant cette même période, ont élaboré et adopté des politiques de prévention du VIH et du SIDA.

Les activités menées au sein des organisations de travailleurs ont aussi fait l'objet de discussions au sein du groupe. Le délégué des travailleurs du Royaume Uni et le vice-Président des travailleurs du Conseil d'administration déclare que le VIH/SIDA relève désormais aussi du monde du travail. Il assure les participants que le groupe des travailleurs du Conseil d'administration et de la Conférence apportera son plein appui à l'initiative lancée par l'OIT pour combattre la propagation du VIH et du SIDA. Un intervenant observe que les syndicats sont extrêmement bien placés pour transmettre le message sur les lieux de travail, là où les travailleurs vont presque tous les jours. Un représentant de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA) explique que son organisation s'engage dans divers types d'activités et à divers niveaux, notamment: renforcement des capacités des syndicats, organisation de campagnes de sensibilisation de masse, formulation de directives modèles de formation. Les éléments constitutifs des programmes de lutte contre le VIH et le SIDA sont incorporés dans les conventions collectives et les actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail sur le lieu de travail. Un représentant de la CISL (Afrique) fait observer que les conditions prévalant avant et après le recrutement font l'objet d'une attention toute particulière et sont

examinées dans un contexte de non-discrimination, de services-conseil et de soutien psychologique. Dans un pays, un volet sur le VIH/SIDA a été intégré au programme de formation dispensé aux travailleurs dans le cadre des institutions nationales du travail.

De nombreux intervenants relèvent le rôle joué par le BIT dans la lutte contre le SIDA et suggèrent de nouveaux axes d'activité. Etant la seule organisation qui réunisse tous les partenaires sociaux, l'OIT occupe une place privilégiée pour donner des informations sur les meilleures pratiques à observer en matière de VIH/SIDA sur le lieu de travail. L'avantage qu'elle présente par rapport à d'autres organisations découle clairement des principes énoncés par le Directeur général de l'OIT et le Directeur exécutif de l'ONUSIDA lors de la séance de la matinée. Le ministre du Travail d'Afrique du Sud, dans un message communiqué aux participants à la réunion, est d'avis que l'OIT devrait aider ses pays membres à formuler des directives sur le dépistage du VIH et l'élaboration d'un code de pratique sur le VIH/SIDA, et financer ce projet à partir de ses ressources ordinaires et extra-budgétaires. Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi du Sénégal reconnaît le bien-fondé des principes directeurs énoncés dans le document de travail préparé à l'intention de la Réunion spéciale de haut niveau. Pour ce qui est de la lutte contre le VIH et le SIDA, il souhaiterait que le BIT apporte son concours aux programmes de développement des entreprises et aux projets de sécurité sociale et de sécurité et santé au travail. Le délégué du gouvernement de Namibie estime que le BIT devrait essayer de diminuer ses délais d'intervention et mettre plus rapidement en œuvre ses plans d'action. Il propose d'inclure un chapitre spécial sur le VIH/SIDA dans le *Rapport global*. Le délégué des employeurs du Nigéria pense que l'OIT devrait exercer une pression sur ses Etats membres pour que soient réexaminées les questions du test de dépistage du VIH avant l'emploi ainsi que des directives applicables sur le lieu de travail. Il fait sien l'appel lancé par le D^r Carrasco pour que l'OIT mette en place une structure spécifique en matière de VIH/SIDA. D'autres représentants des employeurs souhaitent que

l'OIT définisse un programme mondial de sensibilisation, comportant un volet spécial sur les groupes à haut risque, et appuie la création d'activités rémunératrices.

De nombreux intervenants se félicitent de la signature de l'accord entre l'OIT et l'ONUSIDA. Un représentant de l'ONUSIDA invite à se liguer contre le VIH/SIDA en Afrique et à constituer un partenariat international à cet effet. Il promet son concours à l'OIT et aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour mener les actions que les unes et les autres engageront en vue d'enrayer la propagation de la pandémie et d'en atténuer les effets. La représentante du gouvernement des Pays-Bas annonce que son pays a l'intention d'augmenter de 10 pour cent la contribution volontaire qu'il verse à l'ONUSIDA. Un représentant de la Banque mondiale réitère l'engagement pris par la Banque qui est l'un des sept co-parrains de l'ONUSIDA: contribuer à la mise en œuvre d'un programme cohérent de prévention du VIH et du SIDA en Afrique et ailleurs.

Conclusions

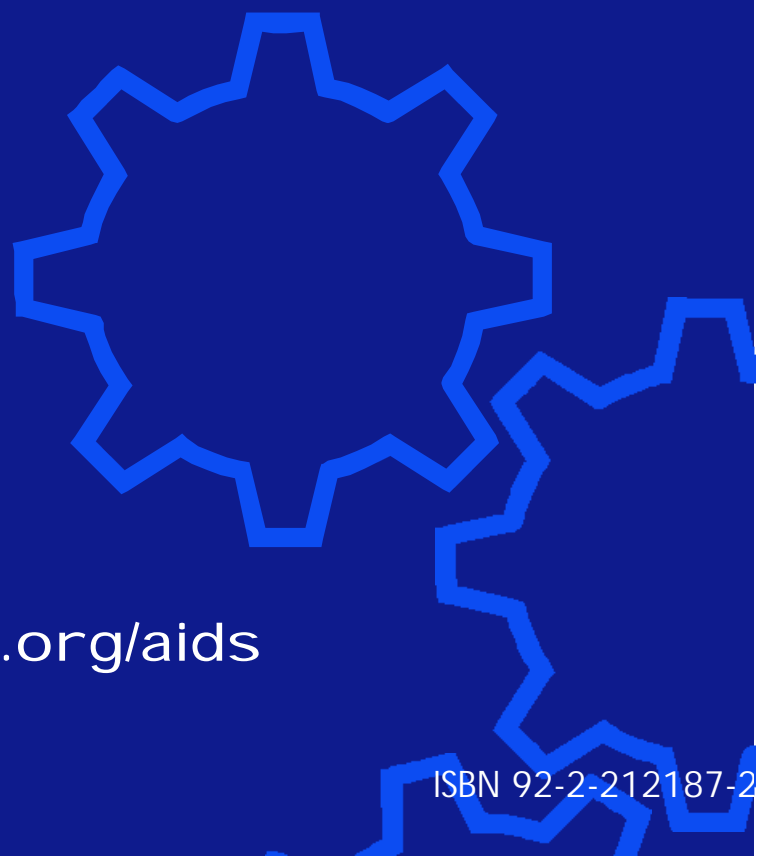
LE PRESIDENT – Les nombreuses interventions qui viennent d'être faites montrent clairement qu'un large consensus s'est dégagé pour qualifier désormais le VIH/SIDA d'enjeu pour le monde du travail et demander que cette question soit abordée de façon intégrée et complète par les partenaires sociaux. Tous les participants reconnaissent que le VIH/SIDA menace les droits de l'homme et les droits des travailleurs, le bien-être et les acquis sociaux des travailleurs et de leurs familles, l'emploi et le développement, la sécurité sociale, la productivité et l'égalité entre les sexes. Le VIH/SIDA exacerbe aussi le problème du travail des enfants. Il est un facteur important de la remise en cause de la notion de travail décent, principe directeur qui fait partie des grands thèmes de préoccupation de l'OIT et de ses partenaires sociaux. Les orientations spécifiques qui sont apparues au fil de ces discussions constituent le fondement des futures activités de l'OIT pour combattre le VIH/SIDA. L'OIT est donc invitée à:

-
- mobiliser ses partenaires sociaux en vue de stimuler l'action politique et de modifier les attitudes actuelles en oeuvrant de concert avec les décideurs politiques à tous les échelons du gouvernement et de la communauté;
 - renforcer le rôle joué par les ministères du Travail pour formuler un cadre de réglementation et des programmes d'action;
 - lancer des campagnes d'information et de sensibilisation afin d'enrayer la propagation du VIH et du SIDA et d'en atténuer les effets sur les travailleurs et sur le lieu de travail;
 - formuler des directives qui comportent, notamment, l'élaboration d'un code de pratiques pour protéger les droits des travailleurs, en tant que première démarche essentielle à l'édification d'un programme cohérent de prévention et d'assistance en matière de VIH et de SIDA, et en assurer activement la promotion. La création d'un instrument (ou d'une structure) spécifique au sein de l'OIT pourrait être envisagée dans ce contexte et une attention particulière devrait être accordée au principe de non-discrimination (interdisant toute discrimination fondée sur le statut sérologique), à la confidentialité des renseignements médicaux et des informations communiquées aux assurances, ainsi qu'à la suppression du test de dépistage du VIH avant ou pendant l'emploi et lors des examens médicaux de routine pratiqués sur le lieu de travail;
 - mettre en place un programme d'enquêtes statistiques et d'études analytiques et en assurer le suivi, pour donner une image exacte et complète des conséquences économiques du VIH/SIDA dans le monde du travail et, notamment, de ses effets sur la population active, la situation de l'emploi et la sécurité sociale;

-
- collecter et diffuser les informations, statistiques, directives, textes législatifs et exemples de bonnes pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Dans ce contexte, on pourrait envisager de créer une base de données reliée directement à l'Internet et en assurer le suivi;
 - mettre en place des programmes de renforcement des capacités permettant aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs de s'attaquer avec efficacité au problème du VIH/SIDA;
 - commencer à préparer les informations et les supports pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes de prévention et de sensibilisation;
 - promouvoir l'application de directives et de programmes qui permettent aux personnes vivant avec le VIH/SIDA de garder leur emploi, dans de bonnes conditions de productivité, le plus longtemps possible;
 - promouvoir l'adoption de programmes procurant des services-conseil, des soins et un soutien aux travailleurs vivant avec le VIH/SIDA et à leurs familles;
 - poursuivre l'élaboration d'une stratégie d'action qui prenne en compte et intègre les questions liées au VIH/SIDA dans les activités du BIT et de ses programmes techniques de coopération au niveau régional, sous-régional et national, lors de la mise en application des quatre objectifs stratégiques liés au travail décent. Il conviendrait d'y inclure la suppression du travail des enfants et d'y incorporer, à tous les niveaux, les questions liées aux sexo-spécificités et au développement ;

-
- mettre en place des programmes spécifiques pour pouvoir atteindre les travailleurs du secteur non structuré par l'intermédiaire d'actions menées par les communautés elles-mêmes et de partenariats constitués avec les ONG compétentes;
 - encourager et appuyer la mise en œuvre de programmes prenant en compte les différences socioculturelles entre les hommes et les femmes et intégrant les aspects liés au VIH/SIDA dans la législation sanctionnant les sévices sexuels et la violence familiale;
 - définir un large éventail d'interventions visant à répondre aux besoins spécifiques de groupes très vulnérables, notamment les femmes, les travailleurs migrants et les enfants courant le risque d'être forcés d'entrer sur le marché du travail à un âge trop précoce;
 - fournir des informations et assurer une formation aux juges des tribunaux et instances de juridiction ainsi qu'à d'autres catégories de personnel relevant de services juridiques;
 - mettre en œuvre des directives et un programme portant sur la sensibilisation, la prévention et la protection du personnel du BIT;
 - constituer des partenariats, en particulier avec l'ONUSIDA et les autres organisations la co-parrainant, en vue d'assurer l'harmonie, la cohérence et la synergie des directives et programmes mis en œuvre, d'éviter le double emploi et de contribuer à l'élaboration de plans d'action stratégiques à moyen et à long terme;
 - veiller à la continuité et à la progression des engagements financiers pris par l'OIT dans le contexte de la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail.

Avant de prononcer la clôture des travaux, le Président évoque le témoignage bouleversant de Mme Mercy Elizabeth Makhalemele durant la séance de la matinée et de l'émotion qu'il a suscitée, amenant de nombreux délégués au bord des larmes. Il souligne cependant que «Pleurer ne suffit pas. Le moment est venu de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent de toute urgence et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ces actions».



www.ilo.org/aids

ISBN 92-2-212187-2